

## Conseil d'établissement du 9 Juin 2008 Compte Rendu

M. le Proviseur ouvre la séance à 17h35.

### MEMBRES PRESENTS

#### 1. Membres de droit ou désignés

M. Pascal PANTHENE, Proviseur  
M. Alain HENAULT, Proviseur Adjoint  
M. Daniel PETIT, Intendant

M. Philippe ESNAULT, Directeur Cycle 3  
M. Stéphane BOURNAUD, CPE

#### 2. Membres élus

##### *Enseignants*

M. Ludovic CHEVUTSCHI  
Mme Michelle DARRIEU  
M. Emmanuel DONNET

M. Didier HERBILLON  
Mme Brigitte RONDIA  
Mme. Michèle DERUE

##### *Personnel de secrétariat et de service*

Mme Véronique ERENERK  
Mme Chantal BOUTHORS, Infirmière

##### *Représentants des parents d'élèves*

Mme Françoise BITOUN  
Mme Pascale ALDERSON  
Mme Laurence LACHKAR

M. Richard LAKIN  
Mme Corinne TALLIEU

##### *Elèves*

Nicolas DAVILA, élève 1.L

#### 3. Membres siégeant à titre consultatif

M. Serge MUCETTI, Consul Général de France  
M. Jean Jacques RATEAU, Délégué A.F.E.  
Mme Anne MONSEU, Déléguée A.F.E

M. le Proviseur ouvre la séance à 17h35 et rappelle l'**ORDRE DU JOUR** :

### Ordre du jour

#### A / Questions administratives et financières

- Approbation du compte-rendu du 26 Mai 2008
- Tarifs scolaires
- Questions financières

#### B/ Questions Pédagogiques et Vie Scolaire

- Actions inscrites au projet d'établissement (Arts Plastiques, Théâtre, Education Musicale)
- Transports Scolaires

#### C/ Questions diverses

- Travaux
- Ecole Maternelle

Secrétariat de séance : Nelly Marty

M. le Proviseur accueille les membres du CE pour le dernier conseil de l'année et présente Mme Brigitte Sauvage, stagiaire IRA, observatrice.

## **1/ Questions administratives et Financières**

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2008**

- L'UPE demande un amendement sur le PV : « Mr. le Proviseur nous informe que, contrairement à ce qui avait été proposé au Conseil du Secondaire du 22 mai 2008, les Aides Individualisées pour les secondes resteront alignées sur l'horaire des DNL ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité avec l'amendement ci-dessus..

### **Tarifs scolaires**

La présentation est faite par M. L'Intendant.

#### 1/ Les frais de scolarité

Rappels : le budget des frais de scolarité s'élève à 8.8M€. Une augmentation de 6% sur les tarifs scolaires due au coût de la vie (4,5%) et aux travaux (1,5% en juin 2007) avait été prévue pour la rentrée 2008. Or, dans la conjoncture actuelle (dérive des indices à la consommation des prix 1,28% en Mai 2007 et 5,21% en Mai 2008, hausse des salaires des recrutés locaux de +1,82% au 1<sup>er</sup> janvier 08), les hausses prévisionnelles sont dépassées en matière de fonctionnement.

**Conséquence : Une augmentation de 2% devrait être envisagée sur les frais de scolarité 2008-2009.**

Les frais de scolarité s'élèveraient à :

- 4915€ pour le lycée
- 4425€ pour le collège
- 3650€ pour la Maternelle et Primaire

M. le Consul Général rappelle que l'Etat français rembourse la scolarité pour les élèves de 1<sup>ères</sup> et Terminales dont les parents français paient seuls les frais. Sur 62 dossiers déposés (uniquement classes de terminales) 15 dossiers ont été refusés car les frais étaient payés par les entreprises.

M. Rateau signale que sur le site du lycée, l'information de la gratuité n'y figure pas. M. Petit rappelle qu'un courrier individuel a été adressé à toutes les familles les invitant à une réunion présidée par M. le Consul Général. Les nouveaux élèves reçoivent les formulaires à l'inscription. M. Le Proviseur annonce que le site du lycée sera mis à jour.

A la demande du représentant de l'UFE concernant l'impact du coût de la scolarité sur les effectifs, M. Panthène souligne que plus de 200 élèves sont actuellement sur la liste d'attente pour la rentrée 2008-2009.

Les représentants de parents d'élèves ont proposé que l'augmentation de 1,5% actée en 2007 au titre du provisionnement pour travaux soit affectée à la compensation partielle de la hausse des tarifs proposée aujourd'hui (+2%). La Direction rappelle, qu'en l'absence de fonds suffisants, les travaux immobiliers ne pourront être que partiellement réalisés et souligne le risque de voir l'aide substantielle de l'Agence réduite faute de participation financière des familles.

#### 2/ Frais de piscine

Les frais de piscine du primaire, inchangés depuis 3 ans, augmenteront de 10€ à la rentrée permettant ainsi d'équilibrer les frais de déplacement, d'accompagnement et d'entrées au regard des recettes.

#### 3/ Frais d'hébergement

**Rappels :** Le budget de la restauration s'élève à 1.2M€. La hausse des denrées alimentaires estimée à 12% entraîne une augmentation des prix des repas répercutés à la hauteur de +8% soit 40 000€.

- **Une augmentation de 2% sur les frais d'hébergement est proposée pour la rentrée 2008-2009**
- **Une augmentation de 2% supplémentaire devrait permettre de créer une extension provisoire des locaux de demi-pension et créer ainsi une troisième chaîne par adjonction de bâtiments démontables.**

Les représentants des parents désapprouvent et soulignent l'exagération de cette dernière augmentation. Ils proposent que le reliquat du Compte Spécial de Restauration (288 000€) permette le financement des 2% supplémentaires et que l'on privilégie l'achat de bâtiments démontables et non leur location.

La Direction rappelle que les fonds disponibles ne peuvent financer des dépenses de fonctionnement. Elle souligne le fait que des solutions sont à l'étude pour réduire le temps d'attente des élèves à l'entrée du restaurant scolaire.

La création d'une troisième ligne de self avec l'implantation de locaux démontables, serait de nature à améliorer la prestation.

Dans cette hypothèse, la location s'avèrerait la formule la plus appropriée. Les dépenses complémentaires liées aux travaux (fondation+escalier) et à l'équipement de la 3<sup>ème</sup> ligne seraient imputées sur le service spécial Restauration.

Le Proviseur propose deux votes :

**Vote pour l'augmentation des frais de scolarité (2%) et d'hébergement (2% sans la location des bâtiments démontables)**  
**Le CE se prononce à l'unanimité**

M. Petit propose de visualiser les projets d'extension du self-service. Les locaux démontables seront installés le long du Bâtiment du self service.

Superficie : 70,5 m<sup>2</sup> Places assises : 90

La location est évaluée à 25 000€/an. Validation de sécurité et d'évacuation par les pompiers.

Une copie du projet est demandée en annexe du présent CR.

L'Association des parents d'élèves a demandé la mise en place d'une troisième ligne de self dès la rentrée 2008. M. Le Proviseur demande au Conseil de se prononcer sur le caractère d'urgence de cette opération.

**Vote sur le caractère urgent de l'extension du service restauration à la rentrée 2008-2009.**  
**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 3**

**Vote pour une augmentation plafonnée à 2% au titre de l'amélioration provisoire de la restauration scolaire.**  
**Pour : 9 Contre : 2 Abstentions : 7**

## 2/Questions pédagogiques et vie scolaire

- Les remontées des fiches d'inscriptions aux options pour la classe de 2de en éducation musicale (aucune demande) et en arts plastiques (3 élèves) ne permettent pas d'ouvrir ces options à la rentrée 2008.
- Des options artistiques seront proposées aux élèves de 1ère et Terminale après 16h30
- Les fiches actions seront finalisées dans le cadre d'ateliers de réflexion avec les professeurs durant 2 mercredis après-midis avant les vacances de Toussaint conformément aux textes en vigueur.
- A la rentrée 2008, il n'y aura plus de navettes à 17h30 ; par contre un service de bus sera organisé le mercredi à 16h30 au bénéfice des élèves du secondaire sur la base de navettes dont le nombre reste à définir au regard des effectifs.

## 3/ Questions diverses

- L'école Maternelle

Rappel du décret par M. Esnault et de sa mise en place:

- Semaine de 4 jours pour les élèves de maternelle : 24h sur 4 jours (les horaires seront adaptés pour passer à 4x6h)
- Service d'enseignement de 8h30 à 9h30 le mercredi matin pour des heures de soutien et d'accompagnement en français et en langues pour les +/- 40 élèves qui seront concernés.
- Service de garderie assuré par les ASEM pour les autres élèves qui pourraient éventuellement être présents de 8h30/9h30
- Ensuite, pour les familles ne pouvant garder leur(s) enfant(s), possibilité de suivre des activités fixées par trimestre, avec des animateurs (à recruter), de 9h30 à 11h30. Il ne s'agit pas d'heures d'enseignement (pas de substitution au corps enseignant).
- Coût du mercredi matin : 300€ (**basé sur la présence estimée de 1 enfant sur 2 sur un effectif global de 225 élèves pour l'année 2007-2008**) (1<sup>er</sup> trimestre : 120€ 2<sup>e</sup> trimestre : 90€ 3<sup>e</sup> trimestre : 90€)

**Avis sur la proposition de l'organisation du mercredi matin en Maternelle pour 2008-2009**

**Avis favorable à l'unanimité**

- Travaux

Programme des travaux :

- Parking intérieur durant l'été 2008
- Etudes pour le gymnase. Appel à candidature pour le cahier des charges.

M. le Proviseur remercie l'ensemble des membres du CE pour la qualité des débats durant l'année.

Il rend hommage à M. Alain Hénault , Proviseur -Adjoint, qui quitte le Lycée Jean Monnet pour le Lycée français de Londres et le remercie chaleureusement pour le travail exemplaire qui a été le sien pendant 5 ans.

M. Hénault évoque son « quinquennat » avec humour et remercie l'ensemble du corps enseignant pour son professionnalisme.

Le Proviseur déclare que l'ordre du jour est épuisé et clôt la séance à 19h15.

*Le Président*

*Le Secrétaire de séance*